

SUISSE : «On ne peut pas comparer le secret bancaire suisse à un droit de l'homme»

Date de parution: Jeudi 8 mai 2008

Auteur: Sylvain Besson, Paris

FISCALITE. Eric Woerth, ministre français des Comptes publics, demande l'abolition du système de retenue à la source, qui protège le secret bancaire helvétique, et prône des échanges plus serrés entre les administrations fiscales.

Eric Woerth, le ministre français des Comptes publics, veut relancer l'offensive contre les paradis fiscaux. Et montre une indulgence limitée pour le secret bancaire suisse. Interview.

Le Temps: La France prend la présidence de l'Union européenne le 1er juillet. Avez-vous l'intention, dans ce cadre, de militer pour une révision de la directive sur la fiscalité de l'épargne?

Eric Woerth: La présidence française devrait être l'occasion d'avancer sur la directive épargne. Aujourd'hui, elle ne vise que les personnes physiques: il faut l'élargir aux fondations et aux autres structures juridiques, quels que soient leurs noms, et mettre fin au système transitoire de retenue à la source (ndlr: prélevée sur les intérêts des comptes ouverts par des ressortissants européens en Suisse, mais qui respecte le secret bancaire). Ce processus peut nous occuper pendant quelques années.

Le système de retenue à la source est un pas positif, mais on ne peut le considérer que comme une situation intermédiaire. Sur le territoire européen, entre des pays qui se connaissent bien, qui font des affaires les uns avec les autres, on doit aller vers un maximum de transparence et d'échange d'informations. Cela ne veut pas dire qu'il faut abolir toute différence entre les systèmes fiscaux. Mais il y a une différence entre la concurrence et la prédation fiscale, c'est-à-dire une fiscalité volontairement minorée pour attirer les capitaux, couplée au secret bancaire. Les pays qui combinent ces deux éléments répondent à la définition du paradis fiscal.

- Justement, vous avez annoncé votre intention de ranimer la «liste noire» visant les paradis fiscaux au sein de l'OCDE...

- Parmi les contacts bilatéraux que j'ai eus, j'ai trouvé les Allemands assez ouverts à notre proposition d'organiser, avant l'été ou en tout cas assez rapidement, une réunion sur la liste noire au sein de l'OCDE. La liste s'est vidée ces dernières années d'un nombre incroyable de pays dont je ne suis pas sûr qu'ils aient rempli toutes leurs obligations. Il faudrait être très naïf pour penser que Monaco, Andorre et le Liechtenstein - les trois derniers pays qui figurent sur la liste - sont les seuls paradis fiscaux du monde! Je crois que, malgré leurs déclarations d'intention, beaucoup de pays n'ont fait aucun effort. Il faut faire un bilan et, s'ils n'ont pas respecté leurs engagements, les remettre sur la liste noire.

- On a récemment découvert que des contribuables français avaient déposé un milliard d'euros au Liechtenstein. Avez-vous une estimation des sommes placées secrètement par des Français à l'étranger, et notamment en Suisse?

- Je n'ai pas d'évaluation et je n'en ai d'ailleurs jamais vu. Mais si on a trouvé un milliard d'euros dans une banque du Liechtenstein, j'imagine qu'il en est de même pour la Suisse. En outre, le milliard d'euros dont vous parlez a été découvert dans une seule banque.

La retenue à la source contribue à renforcer cette opacité. C'est pour cela que nous pensons qu'il faut mettre fin à ce système et lui préférer un système de coopération avec un échange plus systématique d'informations entre nos administrations. Le Liechtenstein nous a reversé, au titre de la retenue à la source, 133000 euros: c'est «peanuts», et je l'ai dit à son ambassadeur, le prince Nikolaus, lorsque je l'ai rencontré. Il m'a répondu: c'est parce qu'il doit y avoir peu de comptes. Mais le milliard d'euros découvert récemment, à lui seul, devrait rapporter plus que cette somme!

- Etes-vous prêt, comme l'Allemagne l'a fait dans le cas du Liechtenstein, à payer des informateurs pour récolter des renseignements sur les Français qui disposent de comptes non déclarés à l'étranger?

- La meilleure source, c'est l'échange d'informations entre administrations fiscales. C'est ce qui s'est passé dans le cas du Liechtenstein: la Grande-Bretagne nous a remis la liste de comptes obtenue par les Allemands. Nous avons aussi demandé à l'Allemagne s'ils ont d'autres noms. On nous a donné un oui de principe, nous attendons avec impatience, mais l'affaire est entre les mains de la justice allemande, c'est un peu long et compliqué.

Par ailleurs, nous ne sommes pas prêts à rémunérer des aviseurs (ndlr: nom officiel des informateurs du fisc en France). Cela s'est fait, mais cela ne se fait plus depuis des années et nous n'avons pas l'intention de renouer avec cette pratique.

- Vous comprenez l'argument des banquiers suisses qui affirment que le secret bancaire est un droit de l'homme?

- C'est plus un droit du banquier qu'un droit de l'homme... non, je ne comprends pas cet argument. La Déclaration des droits de l'homme n'a jamais évoqué de comptes à l'étranger. Il y a des règles qui s'appliquent à tous les citoyens: les droits de l'homme, c'est ça. S'ils jugent que les impôts sont trop hauts, les citoyens peuvent changer la loi, agir à travers leurs parlementaires, le pays peut en débattre. Nous l'avons fait. Le parlement français a décidé qu'un citoyen ne devait pas payer plus de 50% de ce qu'il gagne. Je crois qu'aujourd'hui, le système fiscal français est plutôt compétitif, pourvu qu'on ne le regarde pas avec les lunettes d'il y a deux ou trois ans. Le taux marginal d'impôt sur le revenu est de 40%, l'impôt sur les successions a beaucoup baissé... Je pense qu'il est moins intéressant de partir à l'étranger pour des raisons purement fiscales.

- La France a promis d'équilibrer son budget d'ici à 2012. Vous devez trouver 50 milliards d'euros d'économies en quatre ans. C'est très difficile, non?

- En effet. Pour nous, l'équation, c'est de diviser par deux le rythme de progression de la dépense publique. En France, elle représente 1000 milliards d'euros et croît de 2% par an en euros constants. Il faut faire passer ce rythme à 1%. C'est un objectif possible, d'autres pays comme l'Allemagne, l'Italie ou la Belgique l'ont fait. Mais c'est un exercice politique difficile, et rendu plus ardu encore par les difficultés économiques aux Etats-Unis et leurs effets.

© Le Temps. Droits de reproduction et de diffusion réservés. www.letemps.ch